



Conseil de sécuri "

Distr. GENERALE

S/22995 30 août 1991 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 29 AOUT 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES PHILIPPINES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, en référence à sa note SCPC/7/91 (4-1) datée du 3 juillet 1991, a l'honneur de l'informer que les Philippines appliquent les dispositions des résolutions relatives à la situation entre l'Iraq et le Koweït adoptées par le Conseil de sécurité et en particulier des résolutions 687 (1991) et 700 (1991).